

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 11 avril 2017  
CO 056 DE

Page 1/3

Etaient présents : Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents),

Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Claire LUCAS VERNUS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascale DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Christine CHATEAU à Sylvie REGALDI, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE à Alain CHOULOT, Bernard BRUNEL à Jean-François CETRE, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Marie-Thérèse BROCARD à Claude ROMANET, Yann PINGUAND à Gilles BEDER, Adrien LAVIER à Christian PROST, Claudine ROUEFF à Valérie PAQUIEZ.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jacques FAIVRE à Yvon PERSON, Jean-Christophe OUDET à Olivier FOURNIER, Bernard ÔNCLE à Marie-Odile FOYET.

Etaient Excusés : Rémy VIENNET, Philippe BRUNIAUX, Michel FRANCONY, André PROST, Gérard BOUDIER, Frédéric LAMBERT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Philippe RIOU, Sylvain BENETRUY, Lucie DODANE, Michel BONTEMPS.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 69  
Votants : 81

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert DELACROIX

Convocation faite le : 4 avril 2017

**Objet : Avenant n°1 Contrat d'Aménagement et du Développement Durable**

VU l'arrêté préfectoral n° DCTME-BCTC-201612-005 portant création de la nouvelle communauté de communes stipulant dans son article 11 qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la communauté de communes issues de la fusion se substitue dans tous ses droits et obligations au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays du Revermont ;

VU la délibération du 9 septembre 2015 du comité syndical du PETR du Pays du Revermont approuvant le Contrat d'Aménagement et du Développement Durable 2015-2017 (CADD) avec le Conseil régional de Franche-Comté ;

VU la note de synthèse n°4 en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

VU le CADD signé le 16 octobre 2015 ;

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 11 avril 2017**  
**CO 056 DE (suite)**

Page 2/3

ENTENDU l'aide régionale affectée d'un montant de 277 591 € ;

ENTENDU que les projets du CADD s'inscrivent dans les fiches dispositifs du Conseil régional ;

VU les fiches dispositifs : soutien aux actions issues des plans climats territoriaux, équipements structurants de services, aménagements urbains autour des secteurs d'intérêt régional ;

ENTENDU les projets inscrits dans le CADD : schéma directeur des déplacements doux sur le territoire de Grimont Poligny, construction d'une cuisine centrale en partenariat avec l'APEI, construction ou rénovation d'une salle pour l'ALSH de Vadans, extension de la crèche de Poligny, et, suivi animation de l'OPAH RU à Salins (hors enveloppe CADD) ;

ENTENDU que pour bénéficier de la subvention allouée les dossiers doivent être déposés par les maîtres d'ouvrage au Conseil régional avant le 31 août 2017 ;

ENTENDU qu'il est possible d'intégrer dans la limite de la subvention de nouveaux projets, éligibles aux fiches dispositifs, entraînant dans ce cas l'élaboration d'un avenant au CADD ;

ENTENDU que les projets suivants ne pourront pas être déposés : construction d'une cuisine centrale et construction ou rénovation d'une salle pour l'ALSH de Vadans ;

ENTENDU que la ville d'Arbois a soumis un projet, un auditorium ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean François GAILLARD, 1<sup>er</sup> Vice- Président ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, par 77 voix pour, 1 contre et 3 abstentions

1. DECIDE d'élaborer l'avenant n°1 au Contrat d'Aménagement et de Développement Durable

2. DIT que l'avenant comprendra notamment l'inscription de l'auditorium d'Arbois pour une subvention de 70 000 € et l'abandon des projets suivants : construction d'une cuisine centrale en partenariat avec l'APEI, construction ou rénovation d'une salle de l'ALSH pour Vadans et suivi animation OPAH RU de Salins (hors enveloppe CADD)

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 11 avril 2017  
CO 056 DE (suite)

Page 3/3

3. ARRETE les modifications suivantes :

ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL HT	SUBVENTION INITIALE	SUBVENTION VOTEE	SUBVENTION 2017
<b>Soutien aux actions issues des PCET</b>					
Schéma directeur des déplacements doux sur le territoire de Grimont-Poligny	CC Grimont Poligny	15 000 €	3 000 €	3 000 €	
Construction d'une cuisine centrale en partenariat avec l'APEI	à définir	1 500 000 €	209 262 €	abandonné	
Suivi-animation OPAH-RU à Salins-les-Bains	Ville de Salins-les-Bains	à définir	à définir (hors enveloppe)	abandonné	
<b>Equipements structurants de services</b>					
Construction ou rénovation d'une salle pour l'ALSH de Vadans	CC Arbois Vignes et Villages	150 000 €	30 000 €	abandonné	
Extension de la crèche de Poligny	Ville de Poligny	176 645 €	35 329 €	30 683 €	
Aménagement d'un auditorium dans l'ancien tribunal d'Arbois (nouveau)	Ville d'Arbois	350 000 €			70 000 €

4. VALIDE la signature d'un avenant avec le Conseil régional du CADD.

5. AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché, le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Jean François GAILLARD

